

EXAMENS EN HISTOIRE CONTEMPORAINE : INFORMATIONS GÉNÉRALES

Reportez-vous également aux règlements et directives de la Faculté des Lettres et des Sciences humaines sur le site de l'Université de Fribourg : <https://www3.unifr.ch/lettres/fr/etudes/cours-et-examens/>

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX :

- Il y a trois sessions d'examens par année : à la fin du mois de janvier, à la mi-juin et au début du mois de septembre. Les dates et horaires sont communiqués par email et publiés sur le site internet un mois avant les dates des sessions :
<https://www.unifr.ch/histcont/fr/etudes/examens-travaux.html>
- Les étudiant·e·s gèrent leurs inscriptions sur MyUnifr (<https://my.unifr.ch/>). Pour chaque cours dont il/elle souhaite passer l'examen, l'étudiant·e **doit s'inscrire au cours et à l'examen** à la session souhaitée et dans les délais impartis par la Faculté :
<https://www.unifr.ch/lettres/fr/etudes/cours-et-examens/inscription-aux-cours-et-examens/>
Passé le délai, il n'est plus possible de s'inscrire.
- L'étudiant·e qui dispose de **mesures de compensation de désavantages** doit faire parvenir la décision au plus tard 7 jours avant le début de la session à examens-histcont@unifr.ch.
- Il est possible de **se désinscrire** d'un examen jusqu'à 7 jours avant le début de la session (≠ jour de l'examen).
- Un examen ayant donné lieu à une décision d'**échec** peut être répété 1 fois (2 tentatives possibles sur un maximum de 4 sessions consécutives). **En cas d'échec, l'étudiant·e doit toujours se réinscrire à la session souhaitée.**
- En cas d'**échec à la 2^{ème} tentative** à un cours BA/MA, un échec définitif dans le cours est prononcé et il faut choisir un autre cours à la place.
- L'étudiant·e qui constate une collusion d'horaire entre deux examens doit en informer au plus tôt les assistant·e·s en charge de l'organisation des examens.
- Une **absence** à un examen est considérée comme un échec. Dans le cas d'une absence pour maladie ou accident, l'étudiant·e doit envoyer dans les 7 jours un certificat médical à examens-histcont@unifr.ch.
- Pour obtenir la **mention bilingue**, l'examen doit être rédigé dans la langue de l'enseignement donné.

2. BACHELOR : Modalités d'évaluation en histoire contemporaine

Les examens sur les **cours BA** en histoire contemporaine consistent en principe, pour tou·te·s les étudiant·e·s en **un écrit de 2 heures par cours**. Des modalités spéciales s'appliquent aux examens qui ont lieu à distance. Le Département communique les informations nécessaires aux étudiant·e·s.

3. MASTER : Modalités d'évaluation en histoire contemporaine

Les examens sur les **cours MA** consistent en principe en un **oral de 20 minutes** ou un **écrit de 2 heures**, selon les indications données par l'enseignant·e au début du cours. Des modalités spéciales s'appliquent aux examens qui ont lieu à distance. Le Département communique les informations nécessaires aux étudiant·e·s.

4. Modules à composition libre / cours BENEFR

Pour tous les cours et enseignements suivis dans d'autres domaines (Modules à composition libre / BENEFR), se référer aux modalités d'évaluation en vigueur dans le domaine/l'Université partenaire.